

Séance du 15 Septembre 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
3 septembre 2020

Date d'affichage
3 septembre 2020

Objet de la Délibération

CONTRAT DE STATION DE DEMAIN
DOMAINE NORDIQUE : OPERATION DE
REVISION D'UNE DAMEUSE

N° 39.2020

L'an deux mil vingt, et le quinze septembre à 16h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

Vu, la compétence du SIVOM « gestion du domaine de ski de fond »,
La Région SUD-PACA soutient au travers le Contrat de Station de Demain, l'investissement des stations de ski alpin et nordique.

Lors du Comité de Pilotage (COFIL) du 2 septembre 2020 piloté par la Communauté de Communes du Briançonnais, a été actée la proposition d'investissement du SIVOM La Grave-Villar d'Arène dans la remise à niveau de sa dameuse.

Monsieur le Président du SIVOM, demande au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- Le projet ;
- L'investissement projeté ;
- Le plan de financement prévisionnel de l'investissement.

Le plan de financement prévisionnel de l'investissement :

Intitulé de l'opération	Montants HT	SIVOM La Grave-Villar d'Arène		CONTRAT STATION DE DEMAIN Région PACA	
Opération de révision d'une dameuse	25 628.99 € HT*	10 628.99 €	41.47%	15 000.00 €	58.53%

*** Un train de chenilles = 21 350.00 € HT/ Traceurs = 4 278.99 € HT**

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Syndical :

- Donne son accord sur le projet,
- Vote l'investissement projeté,
- Vote le plan de financement prévisionnel de l'investissement,
- Inscrit le projet à la section Investissement du budget,
- Donne mandat à Mr Olivier FONS, Président du SIVOM, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification